



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 111-2022
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.205

Déposée le : 08.06.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Vögeli (Frauenkappelen, pvl) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : Non classifié

Déchets radioactifs dans le canton de Berne

Les déchets radioactifs constituent un défi pour la Suisse. La majorité d'entre eux proviennent des centrales nucléaires, qui produisent des déchets de haute activité (DHA), comme les barres de combustibles, ou encore des déchets de faible et de moyenne activité (DFMA), comme les composants irradiés des centrales. Le reste des déchets radioactifs, qui sont pour la plupart des DFMA, est issu notamment des secteurs de la médecine, de l'industrie et de la recherche (déchets MIR). En médecine, la radioactivité sert à réaliser des radiographies et des substances radioactives sont utilisées pour traiter les cancers. Or, du fait du vieillissement et de l'accroissement de la population, le nombre de cancers augmente si bien que les besoins en matériaux radioactifs sont plus importants et que leur utilisation devient de plus en plus fréquente.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles quantités de déchets radioactifs sont produites par les hôpitaux et les entreprises du secteur médical dans le canton de Berne ?
2. Quels coûts ces déchets génèrent-ils pour leur élimination et leur entreposage ?
3. Pour quels usages médicaux a-t-on recourt à des matériaux radioactifs ?
4. Existe-t-il à l'heure actuelle des programmes visant à réduire les déchets radioactifs, que ce soit par la promotion de techniques médicales qui en produisent moins ou par la promotion de l'innovation en ce sens ?
5. Quelles techniques peuvent être utilisées pour les différents usages médicaux ?
6. Que peut-on dire de ces techniques, notamment concernant leur utilité médicale, leurs coûts (y compris d'élimination et d'entreposage des déchets), leurs émissions de CO₂ (y compris pour l'énergie grise) et les déchets radioactifs qu'elles produisent (quantité, niveau de rayonnement) ?

Destinataire

– Grand Conseil